Département de l'Eure

Commune de Giverny

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PADD

Pièce n° **2**

DÉPARTEMENT DE L'EURE
MAIRIE DE GIVERNY

vea
Urbanisme & Architecture
Paysage & Environnement

Révision du POS valant élaboration de PLU
Prescrite le 21-06-2011 /Arrêtée le 15-06-2017 / Approuvée le

SOMMAIRE

PRÉAMBULE **5**

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD **9**

Orientation 1 : Soigner l'image et le cadre de vie givernois pour préserver son caractère rural, ses paysages pittoresques et conforter son rôle de pôle touristique de l'Axe Seine 10

Orientation 2 : Garantir le maintien des équilibres entre lieu de vie villageois et haut lieu d'attractivité touristique 13

Orientation 3 : Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères de Giverny 15

PREAMBULE

Le PADD (document du dossier du Plan Local d'Urbanisme), définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la commune.

Il est l'outil de la politique d'aménagement et de développement globale, cohérente et affirmée d'un Projet de Territoire.

Le PADD définit les orientations générales des politiques :
- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant :
- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique
- les loisirs

retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce document présente donc les objectifs de la politique d'aménagement qui doivent définir la manière dont la commune envisage son développement dans les années à venir, et les dispositions dont elle souhaite se doter pour atteindre ces objectifs.

A ce titre, il fournit le cadre d'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et des dispositions réglementaires qui sont inscrites dans le règlement (écrit et graphique) du PLU.

Le PADD constitue ainsi la véritable « clef de voûte » du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Giverny s'appuie sur les conclusions du diagnostic territorial préalable, véritable "état des lieux" de la commune. C'est donc sur la base de ces conclusions que la municipalité précise dans le PADD la manière dont elle se projette dans l'avenir, et planifie son développement à moyen et long termes.

Le PADD de Giverny **affirme les principes majeurs des lois SRU, Grenelle et Alur** et **prend en compte dans un principe de compatibilité, les orientations de la Seine Normandie Agglomération (anciennement CAPE) développées dans le SCOT et le PLH.**

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Orientation 1 : Soigner l'image et le cadre de vie givernois pour préserver son caractère rural, ses paysages pittoresques et conforter son rôle de pôle touristique de l'Axe Seine

Déclinaison de l'orientation 1 et ses principes d'actions

La commune souhaite maîtriser son développement en préservant la ruralité, les paysages et l'habitat qu'ont connus les artistes impressionnistes.

1. Préserver le tissu urbain et architectural, patrimoine identitaire de la commune

- Etre en **compatibilité avec l'AVAP** et notamment avec sa démarche de préservation de Giverny.

- **Préserver le patrimoine bâti et non bâti remarquables.**

- Maintenir des **espaces de respiration** au sein du tissu villageois.

- **Limiter la constructibilité du tissu ancien** afin de préserver le charme et l'identité du village

2. Veiller à la qualité des espaces publics

- Poursuivre le traitement qualitatif des abords de la RD5 et **maîtriser l'aspect des fonds de parcelles et limites privées données à voir depuis la RD5.**

- Favoriser l'implantation et l'entretien de **bandes plantées le long de la rue C. Monet** qui concourent à agrémenter et colorer la vie givernoise.

- **Maintenir et développer les espaces publics ouverts,** lieux de rencontre et de détente.

- Implanter une halle pour touristes et résidents.

Orientation 1 : Soigner l'image et le cadre de vie givernois pour préserver son caractère rural, ses paysages pittoresques et conforter son rôle de pôle touristique de l'Axe Seine

Déclinaison de l'orientation 1 et ses principes d'actions

3. Assurer des relations harmonieuses entre le village et son environnement

- Répondre à l'**objectif de stabilisation de la population** en utilisant uniquement le potentiel de renouvellement urbain de la commune et ainsi **ne pas s'étendre au-delà des limites urbanisées actuelles** afin de **préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers** dans leur intégrité**.**

- Le scénario retenu (environ 500 habitants à l'horizon 2027) nécessite la construction de **7 logements à l'intérieur du tissu urbain actuel et permet ainsi de lutter contre l'étalement urbain et de répondre aux objectifs de modération de la consommation de l'espace**

- **Engager la requalification des secteurs stratégiques d'entrées de village Ouest et Est**

- Assurer un **traitement qualitatif des franges urbaines en lien direct avec les espaces naturels et agricoles**, ainsi que des clôtures et murs de séparation

- Valoriser et entretenir les chemins de randonnée

Orientation 1 : Soigner l'image et le cadre de vie givernois pour préserver son caractère rural, ses paysages pittoresques et conforter son rôle de pôle touristique de l'Axe Seine

Représentation graphique de l'orientation 1

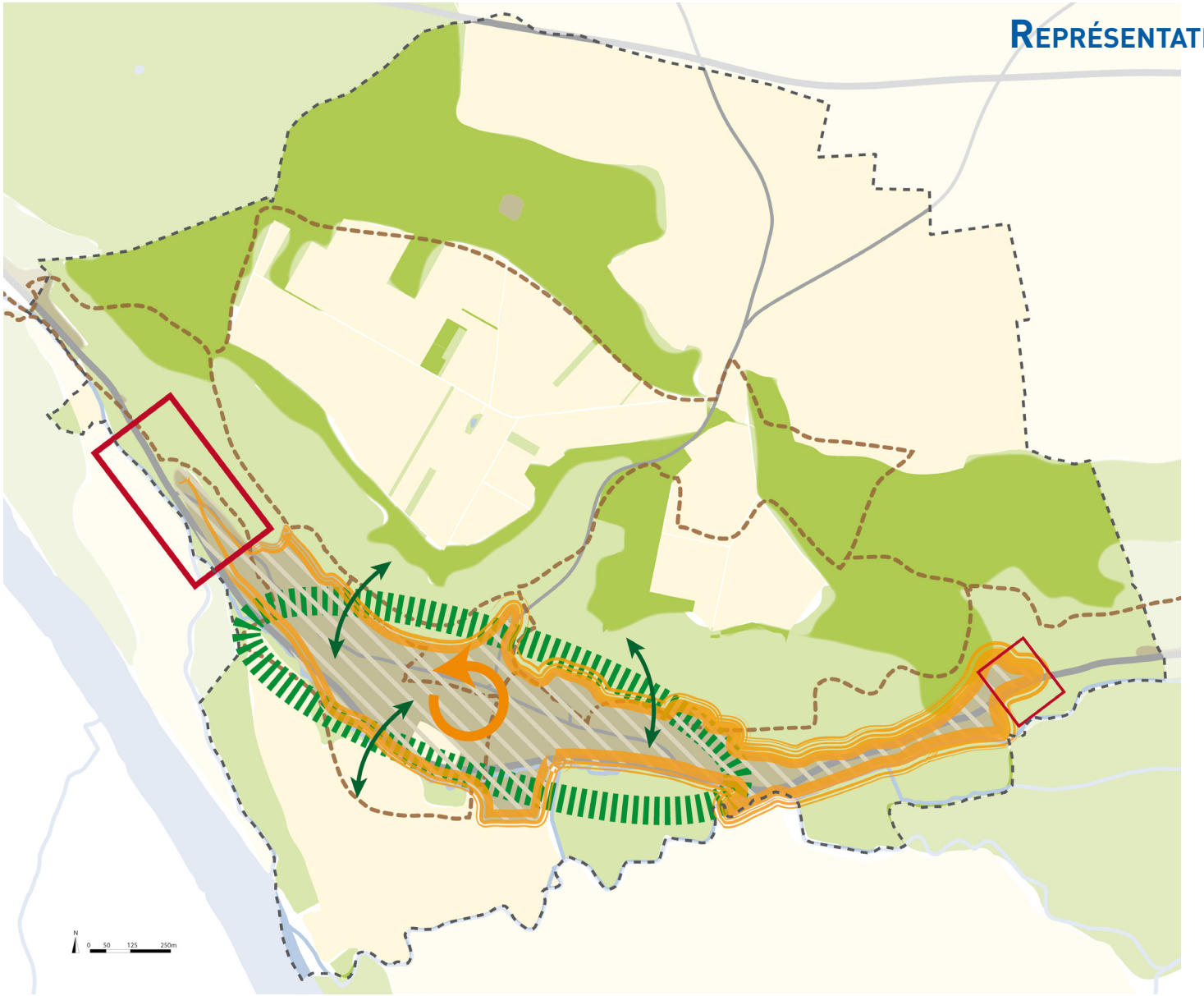

LEGENDE

Existant

- Axes routiers principaux
- Espaces boisés
- Espaces naturels, prairies, jardins, pelouses
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés

Orientations

- Préservation du patrimoine et de l'identité de la commune
- Qualité des espaces publics
- Renouvellement urbain
- Respect des limites urbanisées actuelles
- Requalification des entrées de village
- Traitement qualitatif des franges urbaines et clôtures
- Valorisation et entretien des chemins de randonnée existants

Orientation 2 : Garantir le maintien des équilibres entre lieu de vie villageois et haut lieu d'attractivité touristique

Déclinaison de l'orientation 2 et ses principes d'actions

La commune veut trouver l'équilibre entre l'amélioration de l'accueil des touristes et la conservation de la qualité de vie des Givernois.

1. Dynamiser le village

- Contribuer à produire l'offre de logements nécessaire pour **stabiliser la population à environ 500 habitants en 2027** et ainsi **maintenir une vie de village et les effectifs scolaires.**

- Soutenir les projets de développement de commerces de proximité et services à la population, notamment la mise en place de la fibre numérique.

- Préserver le patrimoine architectural.

2. Améliorer les conditions d'accueil touristique

- Accompagner l'hôtellerie et les chambres d'hôtes.

- Réglementer le stationnement, notamment des camping-cars.

- Poursuivre la sécurisation de la traversée de la RD5.

- Faciliter la desserte en transports en commun.

3. Limiter les conflits d'usage entre résidents et touristes

- Limiter la **place de l'automobile** sur l'espace public.

- **Limiter les changements de destination des locaux donnant directement sur l'espace public.**

- Soutenir le **projet de voie verte et « Seine à vélo »** à des fins utilitaires et touristiques.

Orientation 2 : Garantir le maintien des équilibres entre lieu de vie villageois et haut lieu d'attractivité touristique

Représentation graphique de l'orientation 2

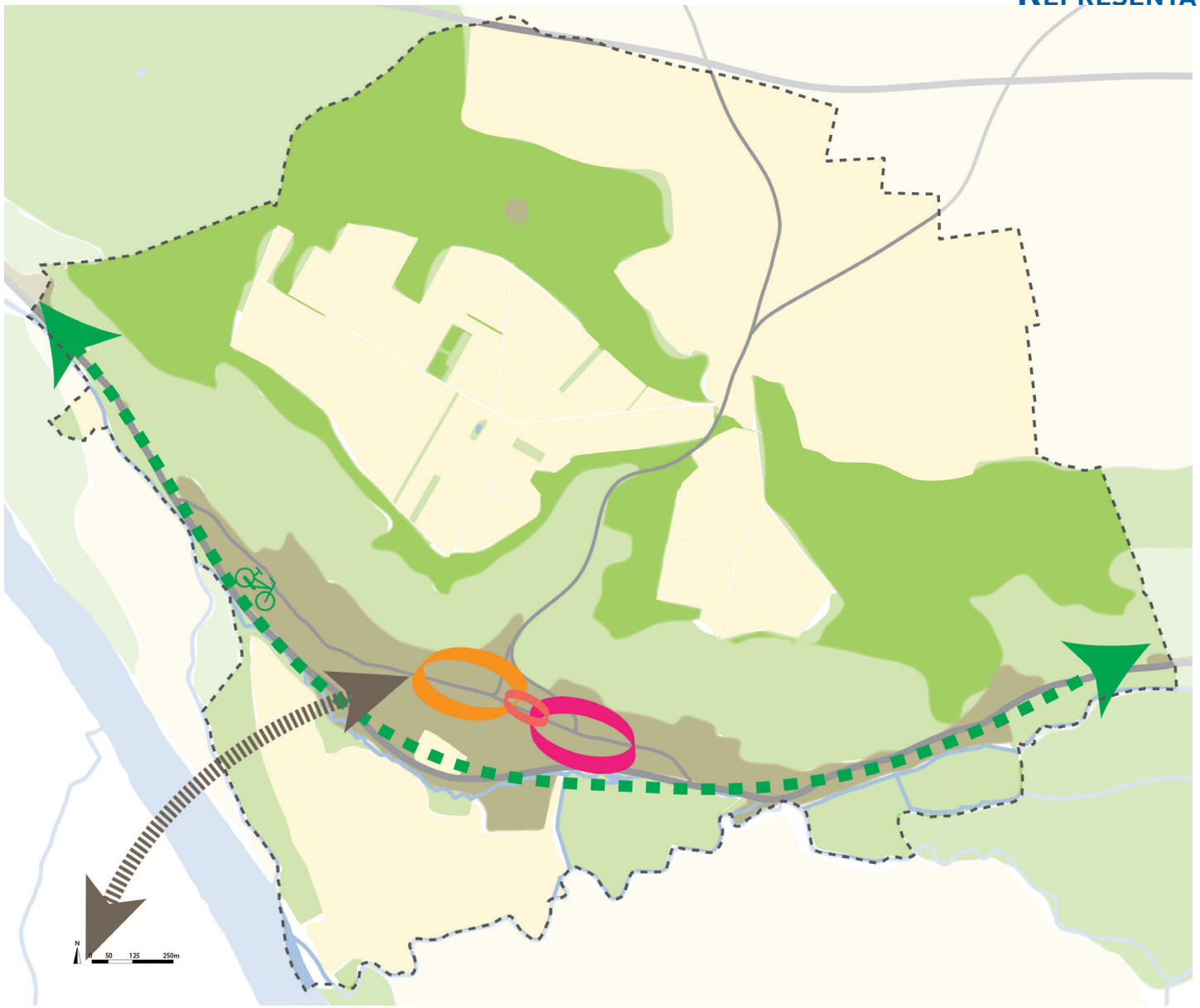

LEGENDE

Existant

- Axes routiers principaux
- Espaces boisés
- Espaces naturels, prairies, jardins, pelouses
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés

Orientations

- Dynamiser le centre-bourg-
- Améliorer les conditions d'accueil touristique
- Symbiose vies habitante et touristique
- Projets «Seine à vélo» et voie verte
- Liens, réflexions avec l'agglomération

Orientation 3 : Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères de Giverny

Déclinaison de l'orientation 3 et ses principes d'actions

1. Consolider l'armature naturelle sur Giverny et connecter la commune à la trame verte et bleue

- Maintenir les **continuités écologiques majeures** constituées par les coteaux calcicoles et les boisements (diverses ZNIEFF, zone Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles…)

- Maintenir des corridors transversaux entre le plateau, les coteaux et le fond de vallée en conservant une porosité suffisante entre les espaces de nature

- **Maintenir et préserver la ripisylve, ainsi que le niveau d'eau de l'Epte, le fonctionnement hydraulique** du ru « aqueduc des moines » qui alimente des moulins et le bassin des nymphéas de C. Monet

- **Maintenir les alignements d'arbres** pour lutter contre l'érosion des sols et le risque inondation, ainsi que pour leur rôle paysager.

2. Protéger les milieux naturels et semi-anthropisés remarquables

- **Protéger le patrimoine naturel et favoriser les échanges entre les milieux** (fonds de jardin, pelouses calcicoles…) en traitant les franges entre la zone urbanisée et les coteaux.

- **Préserver les zones humides** pour leur fonction écologique, leur rôle dans la régulation des crues et leur faculté d'épuration des eaux.

- **Maintenir les boisements et vergers,** réservoirs de biodiversité et participation au cadre de vie

- Maintenir l'enveloppe urbaine dans ses limites actuelles

- • Prendre en compte les prescriptions liées au PPRI
• Intégrer le risque lié au mouvement de terrain qui conditionne l'urbanisation

Orientation 3 : Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères de Giverny

Déclinaison de l'orientation 3 et ses principes d'actions

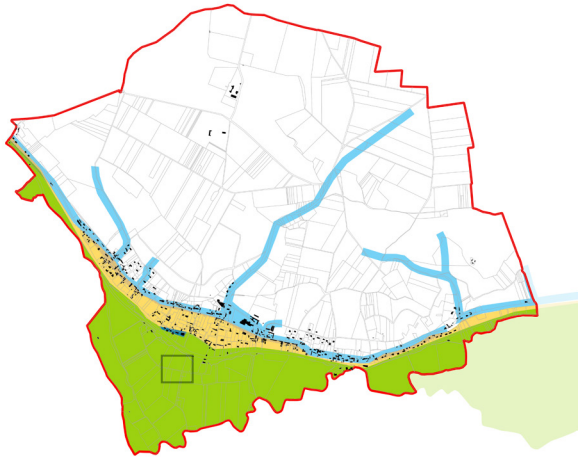

3. Intégrer la gestion des risques et protéger la ressource en eau potable au sein du projet de territoire

- Prendre en compte les prescriptions liées aux PPRI et au PPRT

- Gérer le risque lié aux mouvements de terrain qui conditionne l'urbanisation

- Préserver la ressource en eau potable

Orientation 3 : Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères de Giverny

Représentation graphique de l'orientation 3

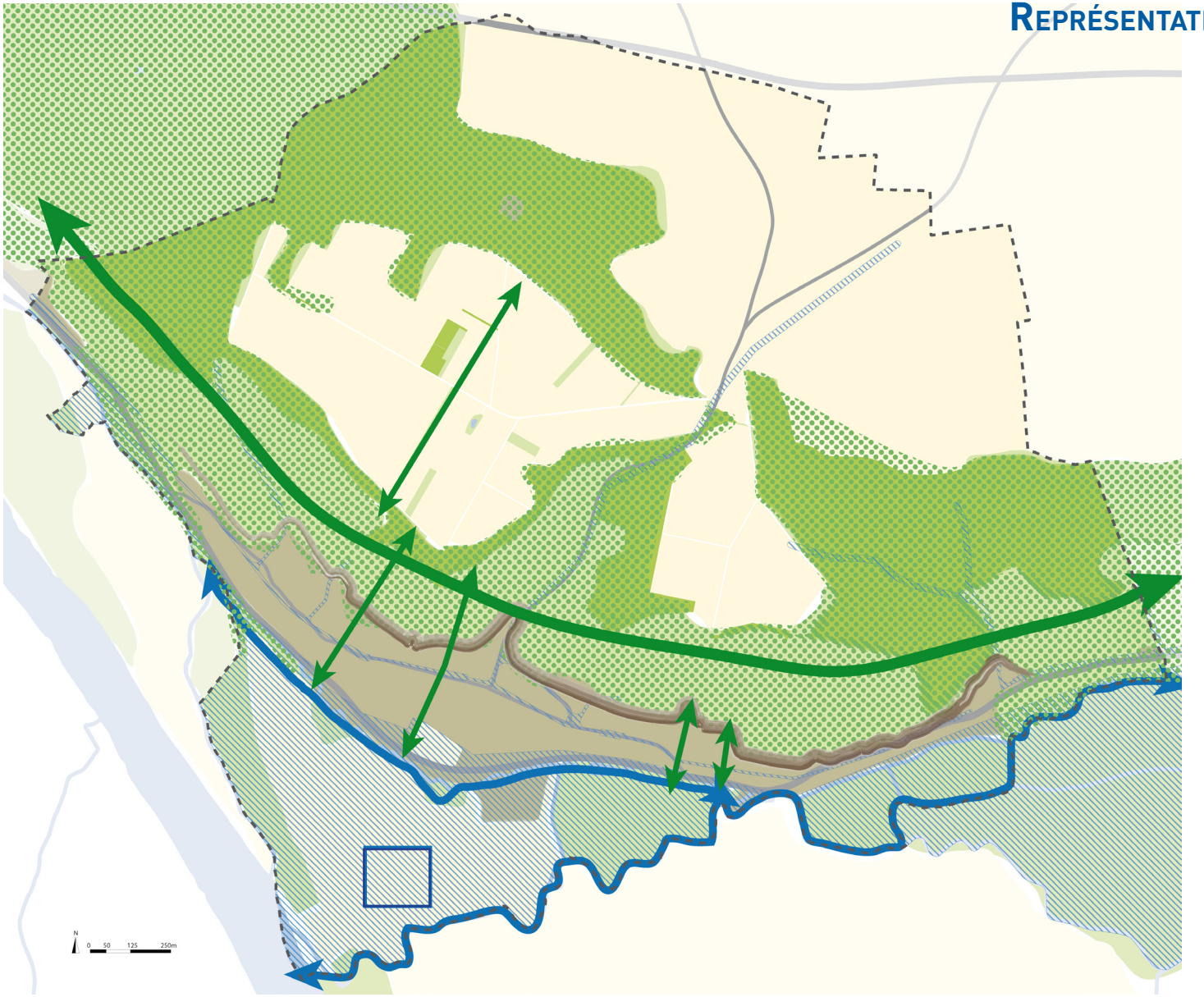

LEGENDE

Existant

- Axes routiers principaux
- Espaces boisés
- Espaces naturels, prairies, jardins, pelouses
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés

Orientations

- Patrimoine naturel majeur
- Préserver la trame verte et bleue
- Protection du patrimoine naturel et traitement des franges entre zone urbanisée et coteaux
- Prise en compte du risque inondation
- Préservation de la ressource en eau potable